

**ÉMIRATS ARABES UNIS**  
**Amnesty International demande des**  
**éclaircissements sur le sort de 26 hommes**  
**arrêtés lors d'une « cérémonie de mariage**  
**homosexuel »**

*Index AI : MDE 25/008/2005*  
ÉFAI

Lundi 5 décembre 2005

violation de leur intégrité physique et mentale. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International a fait part de sa forte préoccupation au gouvernement des Émirats arabes unis (EAU) après l'arrestation le mois dernier, dans un hôtel d'Abou Dhabi, de 26 hommes accusés, semble-t-il, d'avoir organisé une « cérémonie de mariage homosexuel ». L'organisation demande à être informée de toute urgence de leur situation juridique et de leur traitement en détention.

Dans une lettre adressée au général Sheikh Saïf ben Zayed al Nahyan, ministre de l'Intérieur, Amnesty International s'inquiète particulièrement de certaines déclarations qu'auraient faites la semaine dernière des responsables de la police et du ministère de l'Intérieur, laissant entendre que les 26 hommes allaient subir un traitement psychologique et hormonal afin de « guérir » leur identité sexuelle. Un porte-parole du ministère de l'Intérieur a toutefois démenti ensuite, le 30 novembre, que ces hommes seraient soumis par la force à un traitement.

Les 26 hommes, qui seraient ressortissants des Émirats arabes unis et de plusieurs pays arabes et asiatiques, sont toujours en détention.

Amnesty International a demandé des explications urgentes sur les motifs juridiques de leur détention. L'organisation demande également aux autorités des Émirats arabes unis d'indiquer rapidement si elles ont l'intention d'inculper et de juger ces hommes. Pour Amnesty International, ils doivent être remis en liberté sans délai et sans condition s'ils sont détenus uniquement en raison de leur orientation sexuelle. Amnesty International a également cherché à obtenir l'assurance que ces hommes ne subissaient aucune sorte de mauvais traitement et indiqué que toute tentative de leur faire subir de force un traitement hormonal ou autre constituerait une violation de l'éthique médicale et une